

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Octobre 1872.

LA POLITIQUE ET L'ARMÉE.

Le *Daily News* persiste à annoncer que plusieurs officiers de la garnison de Grenoble « se sont transportés auprès de M. Gambetta pour l'assurer de leur estime. » Ils ne sont point allés en députation, ajoute le journal anglais, attendre le dictateur à la gare. Mais ils lui ont fait une visite en certain nombre, et, en ces termes, le *Daily News* met au défi qui que ce soit de démentir cette nouvelle.

D'autre part, l'on assure que plusieurs officiers de cette même garnison ont assisté, à Grenoble, à la prétendue réunion privée, où six à sept cents personnes ont eu la bonne fortune d'entendre, non encore expurgée et traduite en français, la parole du maître.

Ces faits sont graves et doivent être sévèrement signalés, non point que nous demandions même la punition la plus légère pour les officiers qui se sont ainsi rendus répréhensibles. C'est par l'influence morale, c'est par des exhortations analogues à celle que vient d'adresser le général Ladmirault à l'armée de Paris, qu'il faut bien persuader les officiers du péril que ferait courir à la société leur immixtion dans le domaine de la politique.

Ce domaine leur est absolument interdit. Ainsi que le disait récemment l'honorable gouverneur de Paris, « l'armée n'a pas à se préoccuper de la forme du gouvernement, sa seule mission est de faire respecter la loi. »

C'est dans cet ordre d'idées que l'Assemblée nationale vient, dans la nouvelle loi militaire, de supprimer le droit de vote aux hommes sous les drapeaux. C'est dans cet ordre d'idées, que, dans la prochaine loi électorale, elle déclarera incompatibles le mandat de député et le grade d'officier dans les armées de terre ou de mer. Il serait aussi

peu logique de voir des soldats, chargés de faire respecter la loi, entrer dans nos divisions politiques, qu'un juge, chargé de l'appliquer, et qui interrogerait ses justiciables sur leurs opinions.

M. Gambetta, qui avait eu la sagesse, dans la discussion de la loi militaire, de se séparer sur ce point de son ami M. Millaud, et de déclarer qu'à ses yeux les militaires ne doivent point s'occuper de matières politiques, aurait été conséquent avec lui-même s'il s'était refusé à recevoir les officiers qui sont venus l'entretenir de ces matières. En les laissant inviter à sa réunion privée, en recevant leur visite, M. Gambetta a prouvé une fois de plus qu'il entendait surtout frapper d'interdiction ses adversaires, et que s'occuper de politique selon ses vues, n'est point dangereux même pour des militaires.

Le gouvernement a le devoir de se montrer plus désintéressé et d'empêcher toute violation, même indirecte, de la loi. L'esprit de l'armée est excellent, et elle comprend partout l'importance majeure du rôle qu'elle joue pour le maintien de l'ordre. L'ensemble de l'édifice est des plus solides et des plus rassurants, et offre une barrière infranchissable aux fauteurs de désordres. Mais il est essentiel de surveiller avec soin les fissures par lesquelles pourraient pénétrer la discussion, puis le doute, et à leur suite l'indiscipline, la désorganisation et l'anarchie.

Tandis que plusieurs officiers de Grenoble s'occupent de débats auxquels ils doivent rester étrangers, le maire de Bourges, par une intervention de rôles aussi coupable, accourt auprès du chef de l'Etat pour obtenir de lui que M. le général Ducrot ne soit pas maintenu dans son nouveau commandement.

Nous aimons à croire que des observations seront adressées aux officiers de Grenoble pour les ramener aux études militaires, champ suffisant pour leur activité, et que M. le maire de Bourges sera renvoyé à son domaine administratif, dont il n'aurait pas dû sortir.

Chronique Politique.

L'enquête à laquelle le gouvernement s'est livré sur les événements du 18 mars, et la part qu'y ont prise les réfugiés politiques étrangers, a amené la preuve qu'un nombre considérable de Polonais s'étaient trouvés dans les rangs des insurgés, et il n'est pas inutile de rappeler que les mêmes faits ont été relevés en 1848 et en 1852.

Sur les trois mille Polonais qui avaient choisi Paris pour leur lieu d'exil, et dont la moitié recevait des subsides du gouvernement français, plus de deux mille sont retournés en Pologne. Cette exode a été favorisée par les mesures conciliatrices de la Russie, qui a offert aux envoyés des conditions de rapatriement relativement acceptables.

Cette politique nouvelle, commencée par M. O'Kounieff, va se continuer par les soins du prince Orloff, et l'on a lieu de croire que sur les six cents Polonais qui restent encore à Paris, un tiers au moins aura regagné la mère-patrie d'ici à la fin de l'année.

(Patrie).

Le *Daily-News* publie la dépêche suivante, datée de Paris :

« Le gouvernement insiste pour faire insérer dans le traité de commerce une clause stipulant que ce traité restera dix-huit mois en vigueur. Mais l'Angleterre ne veut pas s'engager à se lier pour plus de douze mois. On croit que, quels que soient les termes dont on conviendra, ils auront à être modifiés d'après les objections que les chambres de commerce de France ne cessent d'élever. »

La *Gazette de Turin*, rendant compte d'un entretien qu'un de ses « meilleurs amis » aurait eu récemment avec M. de Bismarck, attribue à ce dernier les paroles suivantes, qui, dit-elle, « trouveront en Italie un écho durable et profond. »

Entre l'Allemagne et l'Italie, aurait dit le prince, il y a de nombreux points d'ana-

logie. En outre, il existe des deux côtés de nombreuses et solides raisons pour vivre d'accord et il n'y en a pas une seule de nature à nous mettre en sérieux désaccord. On dit que la Prusse agrandie, ou plutôt l'Allemagne unie finira par chercher querelle à l'Italie dans le but d'acquiescer un débouché militaire sur l'Adriatique. Pourquoi faire ? Trieste suffit pour notre commerce ; prétendre avoir un ou plusieurs ports sur cette mer, de nature à nous permettre d'y créer une flotte capable de tenir en échec et la France et la Méditerranée, serait de la folie.

Il est bien plus simple et plus honnête de demeurer bons amis de l'Italie et de coopérer ainsi à sa consolidation.

La marine militaire italienne obtiendra un jour ou l'autre, des proportions légitimes, et la Méditerranée cessera alors d'être un lac français.

La possibilité d'une guerre avec la France aurait encore dit M. de Bismarck, doit vous être toujours présente, quelque invraisemblable qu'elle paraisse.

Il se peut que nous soyons dans le cas de l'empêcher, mais il pourrait bien être que nous eussions les bras liés.

En tous cas, vous devrez vous trouver toujours en mesure de résister au premier choc, d'éventer et d'empêcher toute surprise. »

Le ministère italien est en dissolution. Le roi Victor-Emmanuel est venu à Rome pour rétablir la concorde, mais il ne réussit pas, paraît-il.

L'influence de M. Sella se révèle partout dans cette crise ministérielle.

Le *Times* d'hier contient un long article consacré à la critique du discours prononcé à Grenoble par M. Gambetta.

L'auteur de cet article est d'avis que M. Gambetta s'est trop hâté de lever le masque et, après avoir examiné la carrière politique du tribun pendant sa période dictatoriale, il ajoute : « La République de M. Thiers ne peut être désormais la République de M. Gambetta. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XV.

VENGROF.

(Suite.)

A deux cents pas d'eux, les Cosaques n'aperçurent, debout sur une éminence, que Narbut, à cheval, auprès de Marpha, et en arrière, sept ou huit lanciers polonais.

Ils poussèrent un joyeux hurrah. Évidemment ces hommes étaient des chefs, chacune de ces têtes valait trente roubles : c'était une bonne aubaine.

Pour n'avoir pas à partager la prise avec

les uhlands, ils partirent, au galop, sans les attendre.

— Vive l'empereur, et mort aux chiens de rebelles ! cria le capitaine qui les commandait, en brandissant son épée.

— Mort à cette canaille ! répéta le jeune officier qui lui servait d'aide-de-camp.

César entendit Wladimir qui murmurait : — C'est celui qui est venu le premier à Atrada ; pauvre enfant !

— Père, visez le capitaine, fit le jeune homme, c'est....

L'escadron passait au galop. Un coup de feu rétentit ; le capitaine tomba.

A ce signal, la fusillade éclata sur le front de toute l'embuscade.

Les Cosaques, surpris, hésitèrent.

— En avant donc ! cria le lieutenant, en avant ! Mort aux traîtres !

Mais déjà, suivant leur habitude quand ils ne se sentaient pas appuyés, les irréguliers tournaient bride.

— Lâches ! chiens ! en avant donc ! rugissait le lieutenant.

Et, accompagné de quinze ou vingt cava-

liers, il fondit, le sabre aux dents, le pistolet au poing, sur le groupe dans lequel se trouvaient Narbut et Marpha.

— A notre tour d'être soldats, s'écria le jeune général, lanciers, à l'ennemi !

Les Polonais abaissèrent leurs longues lances et, comme dans les tournois antiques, les deux troupes fondirent l'une sur l'autre.

Hommes et chevaux se heurtèrent avec violence, au milieu d'un tourbillon de neige et de fumée, au-dessus duquel semblait planer l'image vénérée de la Vierge de Tchestakove.

Les fuyards, assaillis par les Faucheurs, descendaient précipitamment la pente de la colline et jetaient le désordre dans l'escadron des uhlands qui d'ailleurs, rappelés par les trompettes, regagnaient au grand trot Vengrof, sans porter secours aux combattants.

La mêlée continuait furieuse, quoique disproportionnée.

— Au drapeau ! cria tout-à-coup Wladimir. Violentement secoué pendant quelques instants, l'étendard sacré avait disparu.

César et Magnus s'élançèrent, suivis de trente Faucheurs.

Enveloppés d'ennemis, les lanciers polonais faisaient des prodiges de valeur ; mais ils avaient à lutter contre des ennemis dignes d'eux, les officiers russes et les soldats d'élite du troisième régiment de Cosaques. Les lances ne pouvant plus servir, dans ce combat corps à corps, c'était au sabre et à la hache que l'on se battait, les uns pour défendre, les autres pour enlever le drapeau. Déjà pourtant les Russes commençaient à plier, quand un Cosaque gigantesque, en saisissant la hampe du drapeau, leva son sabre pour trancher la main avec laquelle Marpha tâchait de le retenir.

— A moi, Narbut ! cria-t-elle.

L'épée du jeune général s'était brisée et il venait de décharger son dernier pistolet ; il n'eut que le temps de se dresser sur sa selle, d'une main saisissant le bras du Moscovite, de l'autre lui étreignant la gorge.

Enlacés l'un à l'autre, les deux combattants roulèrent sous les pieds des chevaux, entraînant avec eux le drapeau, dont la

Dans ce discours, poursuit le *Times*, M. Gambetta accuse le gouvernement actuel de conspirer contre la République, et il cherche par des moyens subtils à provoquer une guerre de classes. L'orateur fait aussi revivre ces dénominations factieuses de « républicains de la veille et de républicains du lendemain. »

Ce sont ces mots qui firent couler des torrents de sang et firent naître la tyrannie impériale qui succéda à la République démocratique de 1848.

Dans ce discours, continue l'auteur de l'article, on cherche en vain une idée neuve, et cependant il n'occupe pas moins de douze colonnes de la *Republique française*. On ne trouve dans ce discours ni un principe défini, ni un programme intelligible.

Le but de l'orateur est simplement de produire de l'effet, et cependant ce n'est ni par les troubles qu'il a provoqués à Chambéry, à Lyon et à Marseille, ni par son discours de Grenoble que M. Gambetta parviendra à résoudre l'importante question de la dissolution de l'Assemblée.

Le *Times* conclut en disant que les victoires remportées à l'aide des troubles sur la voie publique et par les appels à la violence ne peuvent profiter à celui qui parle, mais bien à celui qui agit et combat.

Informations diverses.

Le nombre des jeunes gens qui figurent cette année sur la liste d'admission à l'École de Saint-Cyr, vient d'être arrêté par le ministre de la guerre.

Ce nombre est de trois cent vingt.

On sait que les années précédentes il ne dépassait guère deux cent cinquante.

Des expériences viennent d'être faites à Lannemezan sur les projectiles destinés à l'artillerie. Des anciens projectiles, pas un n'a porté dans le but à 4,000 mètres, tandis que les nouveaux, tirés par les mêmes hommes, ont tous porté dans le but, quoique tirés à la même distance. Un rapport a été adressé à M. Thiers à ce sujet. On dit que M. Thiers a fait porter à 200,000 fr. le chiffre affecté aux essais de l'artillerie.

Il paraît que le casque nouveau des officiers de cuirassiers et de dragons coûte 160 francs et celui de la troupe 14 fr. 50 ; ce qui coûtera, dit l'*Avenir national*, 230,000 fr.

Des ordres sévères ont été donnés à la régie des contributions indirectes pour saisir toutes les plantations de tabac non autorisées et pour poursuivre les délinquants.

Le conseil d'Etat a rejeté l'appel comme d'abus de l'abbé Junqua.

On écrit de Vesoul à la *Liberté* que depuis le 1^{er} octobre les allemands ont commencé des perquisitions dans toutes les maisons des Alsaciens-Lorrains restés Français.

Une question posée par la *Patrie* :

M. Kastner, actuellement commissaire de police spécial à la gare de Nantes, et qui n'a pas cru devoir intervenir dans le conflit scandaleux des pèlerins de Lourdes, est-il le même M. Kastner qui fut secrétaire du citoyen Ranc et protégé du citoyen Valentin, ancien préfet du Rhône ? S'il en est ainsi, nous croyons nous rappeler que, lors de l'arrivée de M. Pascal à Lyon, et quand on crut devoir épurer la police municipale, le citoyen Kastner fut au nombre des employés qu'on jugea bon d'éliminer de la police lyonnaise.

Le ministère des finances prépare un règlement d'administration publique pour la vente des allumettes.

On assure que malgré l'impôt et le monopole, le prix de cet objet de première nécessité sera à peu près le même que sous l'Empire.

La date des élections municipales à Paris vient d'être fixée au 20 octobre.

Le décret aurait été signé hier par M. Thiers et paraîtrait incessamment à l'*Officiel*.

Le *XIX^e Siècle* rapporte un fait grave dans les lignes suivantes, dont nous lui laissons la responsabilité :

« Les autorités allemandes auraient chassé de Nancy tous les jeunes réfugiés convaincus du crime d'option ; la compagnie de l'Est n'aurait eu que le temps de les rapatrier en hâte, et trois cents expulsés, presque tous sans ressources, se seraient présentés à la Société de protection, rue de Provence. »

On annonce la prochaine arrivée à Paris de Mgr Dupanloup, dont la santé est complètement rétablie.

Mgr l'évêque d'Orléans, qui ne résigne pas ses fonctions de député, se prépare à prendre une part très-active aux travaux de la session qui va s'ouvrir, et particulièrement à la discussion du projet de loi sur l'enseignement primaire.

Il est question de supprimer, ou plutôt de fondre dans le train d'artillerie le train des équipages militaires.

Les règlements relatifs à la nouvelle tenue affectée à cette arme ne seraient donc pas mis en vigueur.

Le ministre de la guerre vient de faire demander, dans les établissements pénitentiaires militaires, le nom des hommes ayant appartenu à la garde mobile, mobilisée ou à des corps francs.

Le ministre demande de faire établir immédiatement des propositions de grâce en faveur de tous ceux d'entre eux qui ne sont pas absolument indignes d'indulgence.

La plupart des témoins appelés à déposer dans l'affaire Bazaine ont été entendus par M. le général Rivière.

Les débats de ce grand procès, qu'on disait ne devoir s'ouvrir que vers le commencement de décembre, seraient ouverts dès le milieu de novembre.

Instruction publique.

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE.

(SUITE.)

8^e Modifications à apporter dans l'enseignement du latin et du grec. — Urgence de ces modifications.

Vous savez, monsieur le proviseur, quel était, en 1802, le programme des études. L'arrêté du 10 décembre 1802 débutait par ces mots : « On enseignera essentiellement dans les lycées le latin et les mathématiques. »

Voilà un résumé très-net et très-significatif. La division des chaires ne l'était pas moins ; il y avait six classes de latinité, deux classes de belles-lettres latines et françaises, six classes de mathématiques, et deux classes de mathématiques transcendentes. Il n'était pas question du grec ni de la philosophie. L'histoire et la géographie étaient enseignées par le professeur de latin : « Le même professeur de latin donnera des leçons de géographie, dit l'arrêté ; il enseignera les éléments de la chronologie et de l'histoire. » Cet enseignement de la chronologie et de l'histoire comprenait l'histoire ancienne et l'histoire de France. Il se donnait dans quatre classes ; mais les choses étant distribuées de manière qu'on en pût faire deux en un an (1), c'était donc pendant deux ans seulement que les élèves recevaient, de leur professeur de latin, dans la classe de latin, et quand le latin voulait bien donner un moment de répit, quelques notions d'histoire ancienne et d'histoire de France. Comme leurs collègues latinistes, aux mêmes conditions, pendant le même temps, les mathématiciens laissaient tomber quelques mots sur la physique, la chimie et l'histoire naturelle. Il est impossible, en lisant ces règlements, de ne pas convenir que l'Université à ses débuts enseignait le latin et les mathématiques, et n'enseignait pas autre chose.

On disait alors indifféremment : faire ses classes, ou apprendre le latin. Ce dernier mot est resté dans nos habitudes. Mais le monopole du latin a été successivement bien diminué. On a d'abord ajouté le grec. Puis sont venus des professeurs de philoso-

(1) « Les élèves d'un talent et d'une application ordinaires feront deux classes par an. »

phie et des professeurs d'histoire. La physique, la chimie, l'histoire naturelle ont eu leurs classes spéciales, leurs professeurs particuliers. Le programme des mathématiques, celui de la géographie et de l'histoire se sont développés d'année en année. L'opinion publique ne cessait de lui obéir. On peut mettre en regard le programme de 1802 et celui de 1872, pour se rendre compte de ces accroissements. Le programme actuel est toute une encyclopédie. Un élève qui posséderait réellement cet ensemble de connaissances, serait certainement un savant au sortir du collège.

Le malheur, c'est que la journée a vingt-quatre heures en 1872 comme en 1802 ; que les enfants ont le même besoin de repos et de sommeil, qu'en les surchargeant de travail outre mesure, on nuit également à leur santé et à leur travail, car il vaut mieux savoir peu de choses et les bien savoir, que d'effleurer un ensemble d'études, dont il ne reste rien ensuite qu'un orgueil mal justifié. Toutes les études nouvelles, qui ont été introduites, sont nécessaires ; l'enseignement scientifique est très-bien donné, tout le monde le reconnaît ; il porte de bons fruits ; on peut encore l'améliorer, on ne saurait songer à le restreindre ; nous venons tout récemment de faire à l'enseignement des langues vivantes une large part dans le temps de nos élèves : c'était un progrès nécessaire. Mais dans le moment où nous prenons cette résolution avec l'assentiment universel, nous savons que nos enfants étaient déjà surmenés, qu'ils n'avaient pas de temps pour la lecture et pour la réflexion. Il y a des années que cette situation préoccupe tous les esprits, et il n'existe que deux moyens d'en sortir : supprimer l'étude des langues anciennes, ou la modifier.

Je dis sur-le-champ que ce serait un véritable crime de la supprimer, ou même d'en diminuer l'importance. Ceux qui ont imaginé la création des collèges où l'on n'enseignerait pas les langues anciennes, et le fameux système de la bifurcation, ne voulaient pas enseigner le latin avec moins de temps et de soins ; ils voulaient l'enseigner à moins de personnes, et je conviens avec eux qu'il vaut mieux ne pas étudier les langues mortes, que de les étudier sans les apprendre. Mais ce n'est pas à titre de curiosité historique et comme objet d'érudition que nous voulons les maintenir dans le programme commun, et en faire la base de toute instruction libérale : c'est parce que les civilisations grecque et romaine sont la forme la plus parfaite du développement de l'esprit humain, et qu'on ne saurait renoncer à les étudier dans leur propre langue, et à recevoir directement, de tant de maîtres incomparables, les plus hautes leçons de l'art, de la morale et de la logique. Nous sommes bien d'accord sur cela, et la conséquence inévitable, c'est qu'il faut enseigner les langues anciennes aussi bien que par le passé, en moins de temps, par d'autres moyens.

Le latin, monsieur le proviseur, n'est complètement une langue morte que depuis notre âge. Il a été d'abord la langue

lance s'était brisée.

Oubieuse de son propre danger, Marpha n'avait songé qu'au péril de Narbut, à la perte de son étendard ; elle s'élança à bas de son cheval et, portant son revolver au visage du géant, qui appuyait son genou sur poitrine de son fiancé :

— Rends-toi, lui cria-t-elle, ou tu es mort !

Le Cosaque arracha un poignard de sa ceinture ; elle vit briller la lame et lâcha la détente en fermant les yeux.

Le Moscovite, le crâne horriblement fracassé, tomba lourdement sur le corps de Narbut, évanoui.

Au risque de se faire fouler aux pieds des chevaux, Marpha essaya de dégager son fiancé et de le relever ; sa poitrine et son visage étaient inondés de sang, qui teignit les mains de la jeune fille.

Elle poussa un cri d'épouvante et d'horreur.

— Ferme, Marphal courage ! nous voici, répondit César qui, à grands coups, s'ouvrait, avec Magnus, un passage jusqu'au

centre de la mêlée.

Hommes et chevaux tombaient déchirés et mutilés sous les coups des Enfants du Désespoir.

Ce n'était plus un combat, c'était un massacre, une boucherie.

Sur ce monceau de cadavres, les Polonais enfonçaient jusqu'aux genoux, rugissant comme des bêtes fauves, l'œil ardent, les cheveux au vent, plongeant, sans pitié et sans relâche, leurs longues lames rougies dans le groupe compact des Cosaques, affolés de terreur.

Seuls, deux ou trois officiers, criblés de blessures, défendaient encore leur vie avec l'énergie du désespoir.

L'un d'eux, le plus jeune et peut-être aussi le plus brave, voulut vendre au moins chèrement la sienne ; renversé de son cheval, auquel un coup de pique, porté par Magnus, venait d'ouvrir horriblement le poitrail, il se rua sur le lancier agenouillé près du corps de Narbut, et lui porta un coup furieux de son épée.

Un rapide mouvement de Marpha lui

sauva la vie ; la lame qui devait transpercer sa poitrine glissa sur l'agrafe métallique de sa samarka et, effleurant seulement le cou de la jeune fille, alla se perdre dans les plis de l'étoffe.

Le Russe allait redoubler, quand une main vigoureuse l'enleva du sol et le pliant comme un roseau, le rejeta sur la neige.

En même temps, le pied de Magnus se posa sur sa poitrine et la voix rauque du Faucheur gronda sourdement :

— Vermine, tu n'y reviendras plus.

— Grâce pour lui, Magnus ! supplia Marpha.

— Ils n'ont pas fait grâce à vos frères, répondit le vieillard, en abaissant la pointe de sa faux, pour clouer son ennemi sur le sol.

— Je te l'ordonne, Magnus, répéta la jeune fille, en retenant l'arme meurtrière.

Et elle ajouta :

— Lieutenant, rendez-vous !

Pour toute réponse, il présenta son épée.

Marpha tendit la main pour la rece-

voir.

— Meurs donc, chien ! rugit l'officier, en pressant la détente du pistolet qu'il tenait de la main gauche.

Le chien se rabattit avec un bruit sec ; mais l'amorce était tombée, le coup ne partit pas.

— Ah ! traître ! vociféra le Faucheur.

Et avant que Marpha eût eu le temps de saisir le bras du vieillard, le talon de sa botte avait broyé la poitrine du vaincu, dont sa faux venait de percer le cœur.

— Magnus, qu'as-tu fait ? s'écria-t-elle avec horreur.

— Justice, répondit-il, en essayant à son touloup la lame sanglante.

Le combat était terminé ; les Enfants du Désespoir s'occupèrent à relever les blessés.

Ce ne fut pas sans peine que l'on retira Narbut de dessous un monceau de cadavres.

(La suite au prochain numéro.)

d'un peuple, et ensuite celle de toute une classe d'hommes savants et lettrés, qui l'employaient pour leurs écrits, pour leur correspondance et pour l'enseignement. Ce fut une témérité à Descartes d'écrire en français le *Discours de la Méthode*. Il fut traduit en latin sur-le-champ, et plusieurs des ouvrages qui, au dix-septième et même au dix-huitième siècle, ont exercé une influence prépondérante sur les progrès de l'esprit humain, ont été écrits en latin.

Mais le latin est maintenant une langue morte, dans toute l'étendue du terme, et les progrès de l'enseignement des langues vivantes achèvent, complètent cette transformation. On étudiera désormais le latin pour le comprendre, et non pas pour le parler. Il est donc naturel de l'enseigner autrement qu'on ne le faisait jusqu'ici. Chacun donne son avis sur les nouvelles méthodes à employer; je mets la question à l'étude dans les réunions des professeurs que vous allez inaugurer. Mais, en attendant, et comme il y a urgence, nous prendrons sans plus tarder les mesures qui paraissent dès à présent justifiées, et qui sont réclamées comme immédiatement réalisables par les juges les plus compétents.

9^e Classes élémentaires.

Mon attention se porte d'abord sur les classes élémentaires. Vous penserez comme moi qu'une réforme qui prend les enfants au début de leurs études a plus de chances de succès et moins d'inconvénients de toutes sortes, qu'une réforme survenant dans une classe plus avancée, et contraignant les élèves à quitter d'anciennes habitudes pour se façonner à des méthodes nouvelles. C'est donc principalement dans les classes élémentaires qu'il sera urgent de modifier les matières et la forme de l'enseignement. Indépendamment de cette raison, qui est décisive, tout dépend, en toutes choses, d'un bon début; et aucune classe n'est plus importante, pour l'avenir des études, que la huitième. Vous visiterez fréquemment la huitième et la septième, et vous aiderez les maîtres à introduire les nouveaux venus dans notre famille universitaire. Ils sortent ou sont censés sortir de l'école primaire, et je crois qu'ils doivent retrouver au collège, sans trop de changement, l'école qu'ils viennent de quitter. Le programme des écoles primaires est excellent, quoique un peu trop chargé, comme tous les programmes. On insistera surtout sur l'orthographe, que les enfants doivent connaître à fond avant de passer en sixième, et on partagera le reste du temps, d'une façon à peu près égale, entre les langues vivantes et les langues mortes. On ne perdra pas de vue, dès ces commencements, qu'il s'agit de lire le latin, et de parler l'allemand ou l'anglais.

Parmi les personnes que j'ai consultées, j'en ai trouvé un certain nombre qui auraient été d'avis d'ajourner jusqu'en sixième la première étude du latin, et jusqu'en cinquième et même au-delà celle du grec. Elles me conseillaient, pour soulager les enfants, de consacrer les classes les plus élémentaires à la langue française, aux langues vivantes, aux premières notions d'histoire, de géographie et d'arithmétique, et de ne faire commencer le grec et latin qu'après treize ans révolus.

Je ne conteste pas les avantages que présenterait un tel parti, et j'y verrais un moyen de rattacher l'enseignement secondaire à l'enseignement primaire par une liaison plus visible. Mais je n'ai pas osé prendre une résolution si grave; elle changerait trop complètement et trop rapidement nos habitudes. Je crois, d'ailleurs, que c'est dans les premières années qu'on étudie les langues avec plus de facilité et de fruit; et surtout je ne voudrais pas donner à penser que l'étude des langues anciennes est diminuée.

J'invite, néanmoins, les professeurs des classes élémentaires à ne rien forcer, à espacer davantage ces premiers exercices du latin, et, plus tard, du grec; à ne pas tirer tout à eux dès ces premières classes.

Je voudrais que le rudiment fût un peu moins tyrannique et que ces jeunes enfants ne fussent pas si vite convaincus qu'ils sont voués au latin et au grec pour toute la suite de leurs études, et que c'est là l'objet presque unique de leur passage au collège.

Je suis tellement persuadé de l'importance des classes de huitième et septième, que je regarde tout à la fois comme une faute et une injustice la différence établie par nos règlements entre les professeurs et les maîtres élémentaires. Nous les chois-

sons dans les mêmes conditions que les maîtres répétiteurs, et plus souvent parmi eux; nous leur assignons le même rang, et nous leur donnons à peu près le même traitement pour un service plus important, plus pénible et plus difficile. Ils sont surchargés de besogne, insuffisamment payés et sans avenir. L'introduction des langues vivantes leur donne quelques heures de liberté par semaine: ce n'est pas assez. Il faut les dispenser du service de maître d'études; il faut, en outre, que leur stage, qui est de cinq ans avant la nomination définitive, soit réduit à deux ans. — Enfin, s'ils sont agrégés, ils doivent être traités comme les autres professeurs, sans aucune différence. Il serait bien de souhaiter qu'ils le fussent tous, et je crois qu'ils sont, d'ordinaire, assez jeunes pour y songer. Je veux accroître leur considération; mais c'est à eux d'y aider.

Ils prendront à l'avenir le titre de professeurs de septième et de huitième; et le titre de maître élémentaire est et demeure supprimé à partir de ce jour. Ainsi disparaîtra toute démarcation autre que celle du talent et du zèle entre les professeurs.

J'aurais voulu qu'il me fût possible d'augmenter immédiatement leur traitement; la pénurie de notre budget m'en empêche; mais la situation qui leur est faite désormais amènera nécessairement cette dernière et importante réforme. Ceux d'entre eux qui auront le titre d'agrégés seront appelés de droit dans l'assemblée des professeurs; les autres pourront y être appelés par arrêtés ministériels sur la proposition motivée du proviseur et du recteur de l'Académie.

Je sais que les professeurs des classes élémentaires ne sont pas les seuls dont la situation aurait besoin d'être améliorée. La plupart des traitements sont insuffisants et hors de proportion avec les services rendus. Nos collaborateurs comprennent que, dans la crise où nous sommes, obligés de faire face à tant de dépenses accumulées, nous devons ajourner les demandes les plus justes. Il est bien entendu que ce n'est qu'un ajournement. Les maîtres dont nous exigeons un dévouement absolu, un travail fatigant, quelquefois meurtrier, doivent être débarrassés de tout souci d'intérieur pour eux et pour leurs familles. Il est douloureux de les voir, comme cela arrive souvent, réduits à donner des leçons particulières pour subvenir aux besoins d'une existence modeste. Je viens d'améliorer une position que je ne puis agrandir, en supprimant la distinction du traitement fixe et du traitement éventuel. Les professeurs ne seront pas mieux payés, mais ils le seront d'une façon plus certaine et plus régulière. (A suivre.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

NOMINATIONS DANS LE CLERGÉ.

M. l'abbé Vezin, vicaire à Nantilly de Saumur, a été nommé aumônier du Bon-Pasteur de Saint-Nicolas, à Angers.

M. Mesnil, vicaire à Fontevault, a été nommé vicaire à Nantilly de Saumur.

M. le général Merle, dont l'attitude si énergique devant la démagogie nantaise a si fort contrasté avec la singulière impassibilité de l'autorité municipale, vient de recevoir de M. le ministre de la guerre une lettre de félicitations au sujet de sa courageuse conduite au milieu des scènes de violence dont le chef-lieu de la Loire-Inférieure a été le théâtre.

La *Petite Presse* rappelle aux jeunes gens faisant actuellement partie de la garde mobile, et qui, à partir du 1^{er} janvier 1873, seront compris dans la réserve de l'armée active, qu'ils peuvent se marier sans autorisation du ministre de la guerre, changer de résidence également sans autorisation, mais qu'ils doivent, sous peine de prison et d'amende, en donner avis à la mairie de la commune qu'ils quittent et à celle de la commune où ils arrivent se fixer.

On lit dans l'*Union libérale*, de Tours :

« Un des hommes les plus éminents de notre pays, M. l'abbé Bourassé, président honoraire de la Société archéologique de Touraine, vient de s'éteindre dans un âge encore peu avancé, puisqu'il n'avait pas accompli sa cinquante-neuvième année. Mais tout le monde sait que cette vie trop courte a été remplie par des travaux considérables,

qui ont fait progresser les sciences historiques et archéologiques, et valu à leur auteur une réputation méritée.

« C'est un grand deuil pour les sociétés savantes de Tours; c'est une grande perte pour notre département. La Touraine tout entière, à laquelle l'aimable et savant écrivain a donné tant de lustre par ses publications, s'associera, nous n'en doutons pas, aux vifs sentiments de regrets que nous nous faisons un devoir d'exprimer ici, en laissant à des voix plus autorisées que la nôtre la tâche de retracer de tous les côtés cette vie si laborieuse, si simple et si digne. »

De son côté, le *Journal d'Indre-et-Loire* publie les lignes suivantes :

« Le clergé, la Touraine et la science viennent de faire une irréparable perte.

« M. l'abbé Bourassé, chanoine de l'église métropolitaine de Tours, un des archéologues les plus distingués de la France, est mort la nuit dernière, dans sa 59^e année.

« Prêtre exemplaire, homme excellent, aussi modeste que savant, M. Bourassé était respecté et aimé de tous. »

M. le ministre de la justice est saisi d'un projet sur les ventes judiciaires, qui permettrait de dresser sur papier libre et d'enregistrer *gratis* les pièces relatives aux ventes au-dessous de 2,000 francs.

Le 30 septembre, le nommé Hivert, Jacques, journalier à Cholet, était occupé avec plusieurs ouvriers à démolir un mur de l'ancienne école communale de cette ville, quand tout à coup, ce mur manquant par sa base, s'affaissa sur lui-même et écrasa sous ses décombres le malheureux ouvrier, qui ne fut pas, comme ses compagnons, assez prompt pour se sauver.

Le 1^{er} octobre, le nommé Bossé, Jean, cultivateur à Vritz (Loire-Inférieure), revenait de Candé, conduisant une charrette chargée de charree, à laquelle était attelé un jeune cheval; à la descente d'une côte, l'animal effrayé s'emporta et jeta son conducteur à terre, sous une des roues de la voiture, qui lui passa sur le cou et le lui broya complètement.

La mort eut lieu à l'instant.

De grandes fêtes auront lieu, à Mamers, les samedi 12, dimanche 13 et lundi 14 octobre, pour l'inauguration du chemin de fer de Mamers à Saint-Calais et le concours du comice agricole de Mamers.

On lit dans le *Dinannais* :

« Lundi matin, le bruit se répandit à Dinan que M. Guérin, notaire à Lanrelas (Côtes-du-Nord), était en fuite. Si peu vraisemblable qu'elle parût, dans un pays où le notariat est représenté, Dieu merci, par des hommes haut placés dans l'estime et la confiance du public, cette nouvelle n'était que trop vraie. Le jour même, le juge d'instruction et le substitut sont allés apposer les scellés sur les papiers de cet officier ministériel, dont la caisse était vide et qui avait quitté sa maison depuis une semaine, sans que personne se fût préoccupé de sa disparition.

« M. Guérin passait pour avoir, sinon des habitudes très-laborieuses, au moins des goûts et une manière de vivre assez modestes, et les personnes qui le connaissent ont quelque peine à s'expliquer cette fuite déplorable autant qu'inattendue. »

A l'époque de la chasse, les entorses sont fréquentes; nous croyons utile d'indiquer les moyens préventifs qu'il est bon d'employer en attendant un chirurgien ou un médecin :

Dès que le malade atteint d'entorse est au lit, on place sur l'un des côtés une grande terrine remplie d'eau froide, élevée à la hauteur voulue. La hauteur doit être calculée de façon que, la jambe étant pendante hors du lit, le talon portant sur le fond du vase, la direction du membre malade soit aussi horizontale que possible. Pour cela, il faut que le malade se couche un peu en diagonale, et que la terrine soit maintenue à l'aide d'une cale, légèrement inclinée.

On évitera ainsi la compression du mollet par le rebord de ce récipient.

Deux autres détails, ne doivent pas être

perdus de vue. L'un consiste à placer entre le talon et le fond du vase une grosse éponge, pour prévenir une pression douloureuse et maintenir la plante du pied en lui prêtant un point d'appui; l'autre, à soutenir, à l'aide d'un coussin, le côté externe de la cuisse pour l'empêcher de glisser hors du lit. La durée de ce bain froid est de deux à trois heures. Il faut le renouveler deux fois le même jour, si une chaleur incommode se fait sentir.

Le congrès médical de Lyon continue ses intéressants et utiles travaux.

Dans une séance consacrée à l'étude de l'alcoolisme, M. Magnan, médecin à l'asile Sainte-Anne, après avoir indiqué, d'après l'observation chimique, l'action comparative de l'alcool et de l'absinthe chez l'homme, a été amené à conclure que le premier de ces poisons agit plus lentement, provoque à la longue du tremblement et du délire avec des troubles digestifs, tandis que l'absinthe fait naître rapidement du délire et donne des attaques d'épilepsie.

Passant ensuite à la démonstration physiologique de ce fait, M. Magnan a placé sous les yeux des membres du congrès deux chiens soumis l'un à l'action de l'alcool, l'autre à l'action de l'essence d'absinthe, qui est le principe actif de la liqueur d'absinthe dont l'homme fait usage.

Le premier chien, alcoolisé, ne pouvait se tenir debout, était somnolent, hébété; soulevé, il retombait comme une masse inerte, laissant échapper ses urines et ses matières; il restait croupissant au milieu de ses déjections.

Le second, sous l'influence de l'essence d'absinthe, a été pris aussitôt d'affreuses attaques d'épilepsie.

Après ces expériences des plus concluantes, M. Magnan a tracé un tableau saisissant de l'action continue de l'alcool et de l'absinthe chez les animaux, qui présentent des accidents identiques à ceux que l'on observe chez l'homme.

Pour les articles non signés : P. GODÉT.

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS.

H. VALLEIX FILS

Banquier, 346, rue St-Honoré, à Paris.

12, rue d'Alsace, à Angers.

44, rue du Temple, à Saumur.

Escompte et Recouvrements sur la France et les principales places de l'Europe.

Achats et ventes au comptant de toutes valeurs cotées et non cotées au parquet et en banque (courtage réduit).

Achats et ventes à termes, couverture 1/10^e, courtage de la chambre syndicale des agents de change, sans aucune autre commission.

Escompte de coupons et encaissement de titre nominatif (courtage réduit).

Souscriptions sans frais à toutes les émissions.

Remboursement des titres sortis aux tirages.

Echange et libération de titres.

Avances sur titres, mêmes numéros rendus.

Groupements de capitaux et de titres pour reports.

Renseignements sur toutes valeurs.

Dépôts en comptes-courants à échéance fixe, à 4 1/2 0/0, quand le taux de la Banque est à 5 0/0.

BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS

Pour consolider les intérêts financiers et industriels de France,

Paris, 346, rue St-Honoré.

SUCCURSALES :

Angers, rue d'Alsace, 42.

Saumur, rue du Temple, 44.

Extrait des Statuts

La société a pour objet toutes opérations de banque et reports.

A employer en reports au moins la moitié du capital réalisé, sans y comprendre les capitaux qui seront versés dans les caisses de la société, pour un temps déterminé et spécialement dans ce but.

A recevoir toutes espèces de valeurs cotées au parquet des agents de change, ou seulement en banque, et que leurs propriétaires déposeraient pour les besoins des reports.

A exécuter, pour le compte de tiers, tous ordres d'achat ou de vente, moyennant cou-

